

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du GPMH

Conformément à l'article 75 de la loi 2010-788 du 12/07/2010

VERSION 2016



www.havre-port.fr

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017

Restitution au format réglementaire

Le chapitre suivant constitue le document de restitution pour la publication du bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE). Il reprend le format de restitution imposé par l'annexe 6 de la « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre – version 3-d »

1.Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Grand Port Maritime du Havre

Code NAF : 5222 Z

Code SIREN : 775 700 198

Adresse : GPMH
Terre-plein de la Barre
Accès 3878
76067 LE HAVRE

Nombre de salariés

L'effectif du GPMH est de 1209 personnes dont 1109 en CDI au 31/12/2015.

Description sommaire de l'activité

Le Grand Port Maritime du HAVRE (GPMH) est le premier port français en terme de trafic conteneurisé. Il s'agit d'un établissement public à autonomie financière placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Sa circonscription s'étend sur 27 km d'Est en Ouest et sur 5 km du Nord au Sud. Ses missions sont de :

- Promouvoir le port du Havre
- Accueillir les navires
- Faciliter le transit de la marchandise et des passagers
- Gérer les zones industrielles ou logistiques
- Gérer et préserver les domaines naturels

Mode de consolidation

Le mode de consolidation est le contrôle financier

Périmètre organisationnels retenus :

L'ensemble des sites d'activité du GPMH et leurs équipements sont inclus dans le périmètre organisationnel de ce bilan ainsi que les différentes sources fixes et mobiles d'émissions rattachées. Les points verts sur le plan ci-dessous identifient les sites GPMH sur le port du Havre.

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017



Localisation des sites GPMH hors Tancarville et Antifer

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2016 (1^{er} Janvier – 31 Décembre)

Année de référence : 2008 (1^{er} Janvier - 31 Décembre)

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonne équivalent CO2

Description poste par poste des émissions prises en compte dans le bilan pour la catégorie 1 (scope 1)

	Poste d'émission	Source d'émission et description des types et sources d'activité utilisées	Description des méthodologies d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	<p>Sources d'émission : consommation de combustible (fioul et gaz naturel) en chaudière pour le chauffage des bâtiments</p> <p>Données primaires : relevés des consommations par site du GPMH</p>	Quantité de combustible consommée multipliée par le facteur d'émission du combustible
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	<p>Sources d'émission : consommation de carburant du parc de véhicule GPMH ainsi que les missions internes</p> <p>Données primaires : volume de carburant en l consommé</p>	Quantité de carburant consommée multipliée par le facteur d'émission du carburant
3	Emissions directes des procédés hors énergie	Sans objet	Sans objet
4	Emissions directes fugitives	<p>Sources d'émissions : climatisation</p> <p>Données primaires : puissance frigorifique des systèmes relevées sur les fiches d'identification</p>	Comptabilisation des volumes perdus dans les systèmes de climatisation multiplié par le facteur d'émission ad hoc

	Poste d'émission	Source d'émission et description des types et sources d'activité utilisées	Description des méthodologies d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Sources d'émissions : zones humides du GPMH Données primaires : surface de zone humide	Surface de zone humide multipliée par le facteur d'émission de la zone considérée

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, quantifiées séparément par poste en tonne équivalent CO2

Description poste par poste des émissions prises en compte dans le bilan pour la catégorie 2 (scope 2)

*	Postes d'émissions	Sources d'émissions et descriptions des types et sources de données d'activité utilisées	Description des méthodologies, méthodes d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
6	Emissions directes liées à la consommation d'électricité	Source d'émission : consommation d'électricité tous usages des sites d'activité (Eclairage terre-pleins, PC Reefers, bâtiments, engins de manutention, aides à la navigation, éclairage routier, climatisation hangars, fournitures diverses) Données primaires : relevés de factures	Quantité d'électricité consommée multipliée par le facteur d'émission
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Sans objet	Sans objet

5 Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Description poste par poste des émissions prises en compte dans le bilan pour la catégorie 3 (scope 3)

*	Poste d'émissions	Sources d'émissions et description des types et sources de données d'activité utilisées	Description des méthodologies, méthodes d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 6	<p>Sources d'émissions : Production amont des divers combustibles (gaz naturel, fioul domestique, supercarburant, gasoil et fuel lourd) donnant lieu aux émissions des postes 1 à 6</p> <p>Données primaires : données de consommation</p>	<p>Pour chaque type d'énergie consommée aux postes 1, 2 et 6 les calculs suivant ont été réalisés :</p> <p>Quantité d'énergie consommée multipliée par le facteur d'émissions « amont »</p>
9	Achat de produit ou de services	<p>Sources d'émissions : Fabrication des biens et délivrances des services achetés par le GPMH aussi bien pour son fonctionnement que pour ses interventions</p> <p>Données primaires : tonnes de papier, montants dépensés pour les achats de fournitures, de consommables informatiques et de services divers</p>	<p>Pour chaque type de produit acheté, les calculs suivants ont été réalisés :</p> <p>Quantité physique ou montant acheté multiplié par le facteur d'émission « cradle to gate » du produit considéré</p> <p>Les prestations de maintenance ont été assimilées à des services matériels</p>
10	Immobilisation de biens	Non pris en compte dans le bilan des GES	
11	Déchets	<p>Sources d'émissions : traitement des déchets issus des sites d'activité GPMH</p> <p>Données primaires : quantité et typologie de déchet généré par site</p>	Les données de volumes de déchets produits ainsi que leur mode de traitement ont été multiplié par les facteurs d'émission pour chaque type de déchets

*	Poste d'émissions	Sources d'émissions et description des types et sources de données d'activité utilisées	Description des méthodologies, méthodes d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
12	Transport de marchandise amont	Non pris en compte dans le bilan des GES	
13	Déplacements professionnels	<p>Sources d'émissions : consommation de combustible et d'électricité nécessaire aux déplacements professionnels non pris en compte dans le poste 2 : mission externe à la circonscription du GPMH</p> <p>Données primaires : billets d'avions, de train, de bateau, ainsi que les locations de véhicules</p>	Pour chaque type de transport utilisé, les calculs suivants ont été réalisés : nombre de kilomètres parcourus multiplié par le facteur d'émission du type de transport
14	Franchise amont	Source d'émission : sans objet/aucun	Sans objet
15	Actifs en leasing amont	Sans objet	Sans objet
16	Investissement	Sources d'émission : terrassment de la plateforme multimodale	Plateforme multimodale : les consommations des engins de terrassement ont été multipliées par leur facteur d'émission respectifs puis lissées sur 40 ans, la durée d'amortissement du projet
17	Transport des visiteurs et des clients	Sans objet : pris en compte dans les consommations globales de carburant	Sans objet
18	Transport de marchandise aval	Sans objet	Sans objet
19	Utilisation des produits vendus	Sans objet	Sans objet
20	Fin de vie des produits vendus	Sans objet	Sans objet
21	Franchise aval	Sans objet	Sans objet
22	Leasing aval	Sans objet	Sans objet

*	Poste d'émissions	Sources d'émissions et description des types et sources de données d'activité utilisées	Description des méthodologies, méthodes d'allocation et hypothèses utilisées pour les calculs
23	Déplacements domicile - travail	<p>Sources d'émission : consommation de combustibles nécessaire aux déplacements domicile-travail des agents du GPMH</p> <p>Données primaires : kilométrage et modes de transport Sources : diagnostic initial Plan de Déplacement Entreprise du GPMH</p>	<p>Pour chaque type de transport utilisé, les calculs suivants ont été réalisés :</p> <p>Nombre de kilomètres parcourus multiplié par le facteur d'émissions du type de transport</p>
24	<p>Autres émissions indirectes :</p> <p>Emissions des dragues louées par le GPMH</p>	<p>Sources d'émission : combustion fioul des dragues</p> <p>Données primaires : Temps de dragage et consommation horaire</p>	<p>Dans ce cas les volumes de carburant consommé ont été multipliés par leur facteur d'émission</p>

6. Les émissions quantifiées de manière séparées selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

Tableau récapitulatif : Emissions de GES poste par poste évaluées pour le bilan GES réglementaire

Emissions GES (en Tonnes)

Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	Année de référence : 2008 (et année du premier bilan)					Année du bilan suivant: 2015					Différence année de référence et année du bilan (TCO2e)		
			CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	gaz réfrigérants (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	gaz réfrigérants(Tonnes)		Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1114	0,068	0,025		1 124		1129	0,074	0,029	0	1 138		14
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	3177	0,108	0,097		3 209		3050	0,073	0,096	0	3 081		-128
	3	Emissions directes des procédés hors énergie													
	4	Emissions directes fugitives				0,036	60					0,000	0		-60
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		111			306			111			306		0
		Sous total	4 291	112	0	0	4 699	0	4 179	111	0	0	4 525		-174
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité					1 363						1 775		412
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid													
		Sous total					1 363						1 775		412
Autres émissions indirectes	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie indirectes"					899						1 018		119
	9	Achats de produits ou services					928						151		-777
	10	Immobilisations de biens													
	11	Déchets					169						142		-27
	12	Transport de marchandise amont													
	13	Déplacements professionnels					1 110						900		-210
	14	Franchise amont													
	15	Actifs en leasing amont													
	16	Investissements					122						122		0
	17	Transport des visiteurs et des clients													
	18	Transport de marchandise aval													
19	Utilisation des produits vendus														
20	Fin de vie des produits vendus														
21	Franchise aval														

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017

	22	Leasing aval												
	23	Déplacements domicile travail				1 780							1 262	-518
	24	émissions des dragues louées par le GPMH				4 615							4 882	267
		Sous total				9 623							8 477	-1 146
		TOTAL				15 684							14 777	-907

7. Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Les données d'activité nécessaire à l'élaboration du bilan GES dont les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous ont été collectées de façon complémentaire au sein de la base carbone. Les données utilisées pour les évaluations des émissions des catégories 1 et 2 sont des données primaires; il en résulte pour ces deux catégories une incertitude faible. En ce qui concerne les émissions de la catégorie 3, la nature des données est plus diverse. L'incertitude portant sur les facteurs d'émission relatifs aux achats de service est importante.

Périmètres	Emissions de GES (Tco2e)	Part des émissions (%)	Incertitudes
Périmètre 1	4525	30,6%	6,4%
Périmètre 2	1775	12%	15%
Périmètre 3	8477	57,4%	12,4%
Total	14777	100%	-

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Les postes 7, 10, 12, 14, 15, 17 à 22 ont été exclu du périmètre opérationnel car aucun flux lié au GPMH concernant ces postes n'a été identifié.

9. Si différent des facteurs par défaut de la base carbone, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après

Tous les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul du présent bilan GES proviennent de la base carbone.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

L'année de référence a été recalculée sur la base des périmètres réglementaires de façon à obtenir des valeurs comparables à celles obtenues en 2008.

11. Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

Adresse : www.havre-port.fr
Responsable du suivi : Jérôme LACROIX
Fonction : Chargé de missions environnement
Adresse : Grand Port Maritime du Havre
Terre-plein de la barre – accès 3878 – CS 81413
76067 LE HAVRE CEDEX

Tél : 02 32 74 70 44
Mail : jerome.lacroix@havre-port.fr

Adresse : www.havre-port.fr
Responsable du suivi : Magalie SALESNE
Fonction : Technicienne environnement
Adresse : Grand Port Maritime du Havre
Terre-plein de la barre – accès 3878 – CS 81413
76067 LE HAVRE CEDEX

Tél : 02 32 74 74 00 poste 7814
Mail : magalie.salesne@havre-port.fr

12. Synthèse des actions de réduction prévues pour les 3 prochaines années

Le tableau ci-dessous illustre les mises en œuvre par le GPMH afin de réduire ses émissions de GES

		Actions mises en œuvre
Emissions directes : périmètre 1	Emissions directes des sources fixes de combustion	<ul style="list-style-type: none">- Optimisation du système de chauffage au fuel et gaz via l'adoption de brûleurs plus performants- Mise en place d'une VMC double flux au sein du bâtiment administratif (projet P48)- Remplacement des fenêtres et menuiseries du centre administratif du GPMH- Installation d'une pompe à chaleur
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	<ul style="list-style-type: none">- Etude de la mise d'un plan de déplacement en Entreprise (PDE) au sein du GPMH afin de réduire nos consommations de carburants liées aux déplacements- Utilisation de véhicules électriques pour les petits trajets- Mise en place de bornes de rechargement
	Emissions directes des procédés hors énergie	<ul style="list-style-type: none">- sans objet
	Emissions directes fugitives	<ul style="list-style-type: none">- Réduction du nombre de bâtiments équipés de dispositifs de climatisation utilisant des gaz réfrigérants
	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	<ul style="list-style-type: none">- Sans objet, le GPMH a un rôle de gestionnaire d'espace à vocation naturelle qui contribue à cette émission
Emissions indirectes associées à l'énergie : périmètre 2	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	<ul style="list-style-type: none">- Optimisation des systèmes d'éclairage des terres plein- Détricotage du réseau d'alimentation électrique du GPMH- Baisse de l'utilisation des systèmes de chauffage électrique
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	<ul style="list-style-type: none">- Sans objet, le GPMH n'est pas consommateur de chaleur, de vapeur ou de froid

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017

		Actions mises en œuvre
Autres émissions indirectes : périmètre 3	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirecte »	- Sans objet, le GPMH n'a pas la main sur l'efficacité énergétique lié à l'apport des carburants sur sa circonscription
	Achat de produits ou de services	- Politique achat de limitation des stocks
	Immobilisation de biens	- Clause carbone à venir dans les marchés de BTP
	Déchets	- Tri sélectif et production d'électricité par combustion des biogaz
	Transport de marchandise amont	- Réalisation d'une plateforme multimodale d'acheminement des marchandises
	Déplacements professionnels	- Etude du développement du covoiturage et de la visioconférence
	Franchise amont	- Sans objet
	Actifs et leasing amont	- Sans objet
	Investissements	- Clause carbone à venir dans les marchés de BTP
	Transport des visiteurs et des clients	- Action en lien avec la mise en place d'un plan de déplacement entreprise
	Transport des marchandises aval	- Mise en place de l'Environmental Ship Index (ESI) visant à réduire les émissions atmosphériques des navires de commerce
	Utilisation de produits vendus	- Sans objet
	Fin de vie de produits vendus	- Reprise et recyclages des DEEE par les fournisseurs
	Franchise aval	- Sans objet
	Leasing aval	- Sans objet
	Déplacement domicile-travail	- Etude de la mise en place d'un plan de déplacement entreprise au sein du GPMH - Travail en lien avec la CODAH
Emissions des dragues louées par le GPMH	- Optimisation des dragages	

En vert : actions réalisées

En orange : actions en cours de réalisation

En noir : actions à venir

Le volume global de réduction des émissions de GES attendu est de 3 % par an.

13 Optionnel

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

-un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Le GPMH a réalisé en 2008 un bilan d'émission de GES en utilisant la méthode Bilan Carbone. Il a permis une première quantification des émissions et le recensement des principaux postes d'émissions de GES.

-Une description de ses politiques, stratégies ou programme GES

Dans le cadre de son projet d'entreprise, le GPMH a pour objectif de réduire ses émissions de GES de 3% par an.

Quelques actions mises en œuvre au titre de l'exemplarité :

Volet énergie dans les bâtiments :

Le GPMH a remplacé les menuiseries de son siège social et a fait l'acquisition d'une pompe à chaleur.

Année d'activité 2016
Date d'émission : 31 janvier 2017

Volet achat :

D'une façon générale, la définition du besoin est affinée afin de le qualifier et de le quantifier. La recherche des labels ou des critères répondant à un label est systématiquement effectuée. C'est le cas pour les fournitures et le mobilier, les travaux d'entretien des bâtiments ainsi que les achats bureautiques.

Concernant les équipements consommateurs d'énergie, une attention particulière est portée sur les possibilités de programmer une mise en veille, et sur la suppression des matériels utilisés de façon individuelle au profit d'une mutualisation par un ensemble d'utilisateur. La durée d'usage des matériels informatiques a été portée dès 2008 à 5 ans.

Volet déplacements :

Au titre des déplacements, de nombreuses actions ont été mises en place pour favoriser l'usage du vélo : organisation d'opération de réparation/entretien des vélos des salariés, équipement de parking à vélo couvert, kits de réparation à disposition des agents, mise à disposition de douches sur certains sites....

Le GPMH contribue également à un plan de déplacement entreprise sur la zone industrialo-portuaire en concertation avec la ville du Havre mais également avec la CODAH à travers la réalisation du Plan de Déplacement Entreprise du GPMH.

Enfin, le GPMH via sa politique environnementale, engage une démarche de Système de Management Environnemental (SME) consolidant la mise en œuvre et le suivi des actions.

-Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'étude ?

Temps passé : 60 jours

Coût de l'étude : interne 60 jours

Durée de l'étude : 6 mois

-Option : en cas de vérification tiers partite, le certificat peut être joint au rapport

Aucune vérification n'a été réalisée dans le cadre de ce bilan GES réglementaire.